Bien vivre à Chastre

Magazine trimestriel officiel de la Commune de Chastre
HIVER 2020 - n°85

Photo : C. Van Meensel

Chastre I Villeroux I Blanmont I Cortil I Noirmont I Gentinnes I St-Géry

DETHY P & Fils sa
CHAUFFAGE SANITAIRE

- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Régulation
- Adoucisseur
- Climatisation

Panneaux Solaires & Pompes à Chaleur

VIESMANN

rue de Corsal, 54
1450 CORTIL-NOIRMONT
081/61 00 43

chauffage@dethy.be

Audibilis
Centre Auditif

Benoît DIERGE
Audicien

- *Appareils discrets et performants*
- *Essais sans engagement*
- *Réglage et nettoyage de votre appareil*

Rue Joseph Marvel, 22 - 5032 Corroy-le-Château
sur rendez-vous : 0473/89 25 81
www.audibilis.be • info@audibilis.be

ANN B.
by Marie

Votre boutique de prêt à porter pour dames.

Grand'Rue 66
Gembloux
081 61 07 72

www.annbbymarie.be

Ouvert du mardi au samedi
de 10 à 18h
et le lundi sur rendez vous

Bienvenue
chez nous !

La famille Troussart,
NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES !

DELHAIZE AD Chastre

Comment ne pas aborder la pandémie qui nous touche?

On craignait la deuxième vague et elle est arrivée. Le virus s'est répandu, telle une traînée de poudre.

Toutes les mesures prises sont difficiles à vivre pour chacun de nous. Mais si celles-ci peuvent nous permettre d'aller vers des jours meilleurs, il est essentiel de les respecter.

Au moment d'écrire ces lignes, chacun connaît quelqu'un qui a été touché par ce virus. Nous sommes tous concernés, mais nous devons rester sereins. Rien ne sert de vivre dans l'angoisse.

Voyons cette crise sanitaire comme une opportunité d'un retour sur soi, d'une plus grande attention envers ses proches et de la chance passer avec eux des moments privilégiés.

Recentrons-nous sur les choses les plus essentielles de la vie.

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et même si cette année, elles auront certes un goût différent, donnons-nous une chance de partager différemment nos joies et de profiter au maximum de cette période festive.

Égayons notre commune par des illuminations, des décorations....

Et peut-être même, pourrons-nous recevoir quelques proches si la situation s'améliore d'ici la fin du mois de décembre.

Comme je l'ai déjà fait précédemment, je tiens à nouveau à remercier celles et ceux qui continuent à travailler pour prendre soin de nous et de nos proches, mais aussi celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour nous permettre de continuer à bénéficier de notre confort journalier.

J'ai également une profonde compassion pour toutes les personnes qui ont été touchées par la maladie, pour celles qui vivent dans la solitude, pour celles qui ont perdu un proche, celles qui sont les victimes économiques de cette crise sanitaire....

Je ne peux que vous souhaiter, malgré cette pandémie, de passer bonnes fêtes !

Puisse 2021, nous apporter son lot de bonnes nouvelles et pourquoi pas nous permettre de retrouver notre vie d'avant...

Thierry Champagne
Bourgmestre

Magazine Bien Vivre à Chastre ● N°85 – hiver 2020

« *Bien vivre à Chastre* » *est le magazine officiel d'informations locales et générales de la Commune de Chastre. Son contenu mêle les nouvelles des 7 villages de la Commune à des articles d'intérêt général susceptibles d'intéresser directement la majorité de leurs habitants.*

Conformément à la Loi du 8 avril 1965, « Bien vivre à Chastre » est reconnu officiellement en Belgique par son enregistrement permanent auprès de la section du Dépôt légal de la Bibliothèque Royale de Belgique.

« Bien vivre à Chastre » paraît quatre fois l'an, au printemps, en été, en automne et en hiver, Il est distribué gracieusement dans tous les logements de Chastre, de Villeroux, de Blanmont, de Cortil, de Noirmont, de Gentinnes et de Saint-Géry et y atteint directement une population de 7723 habitants.

« Bien vivre à Chastre » est auto-financé par les insertions publicitaires des commerces et entreprises de notre région.

Administration, rédaction, informations, éditeur responsable:
Bourgmestre Thierry CHAMPAGNE
71, avenue du Castillon–1450 Chastre
T. 010 65 44 86
thierry.champagne@chastre.be

Régie publicitaire & Production:
sprl Regifo Edition
Fosses-la-Ville
T. 071 74 01 37
info@regifo.be - www.regifo.be

LE DON D'ORGANES : DE NOUVELLES MODALITÉS D'ENREGISTREMENT DEPUIS LE 1ER JUILLET 2020

Par le passé, la seule manière de faire enregistrer vos volontés (qu'elles soient favorables ou défavorables) en matière de don d'organes ou de don d'autre matériel corporel humain était de vous rendre auprès de votre Administration communale. En effet, seule votre commune disposait des accès nécessaires pour enregistrer votre déclaration dans la base de données centrale du SPF Santé Publique.

Depuis le 1er juillet 2020, plusieurs possibilités d'enregistrement s'offrent désormais à vous:

- Consulter votre médecin traitant et lui demander d'enregistrer votre déclaration
- Enregistrer votre déclaration vous-même, en ligne, via le portail « www.masante.belgique.be ».
- Demander à votre Administration communale d'enregistrer votre déclaration. Dans ce cas, votre déplacement au service Population/État civil (010/65.44.98) sera nécessaire.

Que vous soyez pour ou contre, vous pouvez vous exprimer par rapport à quatre types de prélèvements:

- le don d'organes à des fins de transplantation: ceci vise le prélèvement d'un ou plusieurs organes tels que le foie, les reins, les poumons, le cœur ou le pancréas afin de pouvoir les transplanter chez une autre personne qui est en attente d'une greffe.
- le don d'autres types de matériel corporel humain: comme de la peau, du cartilage, des tendons, une valve cardiaque ou des artères, par exemple pour une greffe de peau pour une personne gravement brûlée, une greffe de cornée pour une personne malvoyante, la transplantation d'une valve cardiaque pour une personne présentant des problèmes au cœur, etc.
- soit pour fabriquer de nouveaux traitements ou médicaments visant à soigner certaines maladies telles que la maladie d'Alzheimer ou certains cancers notamment; on parle dans ce cas de « thérapies innovantes ».
- soit pour aider à faire avancer la recherche dans le domaine de la médecine: il s'agira par exemple de prélever une tumeur, un ganglion ou un lobe de foie malade qui pourront alors être analysés par les chercheurs pour mieux identifier les causes d'une maladie et rechercher de nouveaux traitements.

Par défaut, toute personne est réputée « donneur potentiel » après son décès. Si vous n'avez pas exprimé d'autre choix, vous serez donc enregistrés dans la base de données centrale comme « donneur par défaut ». Vous pouvez cependant soit vous opposer à certains types de prélèvements ou, au contraire, indiquer que vous y êtes favorable.

Retrouvez tous les renseignements sur www.beldonor.be

LES DÉCLARATIONS ANTICIPÉES D'EUTHANASIE ONT DÉSORMAIS UNE VALIDITÉ ILLIMITÉE

Le SPF Santé publique attire votre attention sur le fait que les déclarations anticipées d'euthanasie ont dorénavant une durée illimitée. En effet, la loi du 15 mars 2020 visant à modifier la législation relative à l'euthanasie entrée en vigueur le 2 avril 2020 dispose que « la déclaration est valable pour une durée indéterminée ».

Attention, le caractère illimité de ces déclarations ne s'applique qu'à celles qui ont été enregistrées à partir du 2 avril 2020. Jusqu'alors, ce type de déclaration était valable 5 ans.

Si vous avez déjà complété une déclaration de ce type avant le 2 avril 2020, vous êtes libre de venir en faire enregistrer une nouvelle avant l'expiration des 5 ans pour que celle-ci dispose d'une durée de validité illimitée.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos services au 010/65.44.98 ou par courriel à l'adresse:
population-etatcivil@chastre.be

Quand devez-vous vous faire tester ?

Quand devez-vous vous mettre en quarantaine ou en isolement ?

PRÉSENTEZ-VOUS CERTAINS DE CES SYMPTÔMES ?

Symptômes :
- rhume
- toux
- sentiment d'oppression
- fièvre
- perte soudaine du goût et de l'odorat (sans nez bouché)
- fatigue

NON

Pensez-vous pouvoir avoir été infecté ou êtes-vous allé dans une zone rouge ou zone à risque à l'étranger ?

NON

L'un de vos contacts rapprochés a-t-il été positif à la COVID-19 ?

NON

Pas de quarantaine nécessaire.

OUI

Quarantaine de 10 jours.
Vous finissez par développer certains symptômes ? Faites-vous tester.

OUI

Faites-vous tester et restez chez vous en isolement le temps de recevoir les résultats. Demandez aux personnes qui vivent sous le même toit que vous et à vos contacts rapprochés de suivre la même procédure.

Le test est-il positif ?

OUI

Vous devez vous mettre en isolement.
- Les personnes avec qui vous vivez et les autres personnes avec qui vous avez eu un contact rapproché doivent se mettre en quarantaine pendant 10 jours. Si ces personnes développent des symptômes durant cette période, elles doivent se faire tester.
- Votre médecin entamera le processus de suivi des contacts avec vous.
- Si vous avez installé l'application Coronalert, vous devez préciser que vous avez été testé positif.

NON

Pas de nécessité d'isolement ou de quarantaine.

Quelle est la différence entre la quarantaine et l'isolement ?

Quarantaine

Si quelqu'un avec qui vous avez eu un contact rapproché a été testé positif à la COVID-19 (= vous devenez un contact à haut risque), vous devez vous mettre en quarantaine. Cette quarantaine dure 10 jours à partir du dernier contact que vous avez eu avec la personne contaminée ou jusqu'à ce que vous receviez un résultat négatif à votre test. Vous risquez d'avoir été contaminé et vous devez donc rester chez vous, sans recevoir de visite. Des exceptions existent pour le personnel soignant et le personnel de maintien de l'ordre et de sécurité. À l'issue de votre quarantaine, vous devez encore redoubler de prudence pendant 4 jours supplémentaires.

Isolement

En cas de test positif à la COVID-19, vous devez vous mettre en isolement. Cet isolement dure minimum 7 jours à partir du début des symptômes. Vous ne pourrez sortir de cet isolement que lorsque cela fera 3 jours que vous n'avez plus eu de fièvre et que vos symptômes ont connu de réelles améliorations. Vous êtes considéré comme « contagieux ».

Respectez toujours les 6 règles d'or !

Respectez les précautions d'hygiène

Préférez les activités à l'extérieur

Pensez aux personnes vulnérables

Gardez vos distances (1,5 m)

Limitez vos contacts rapprochés

Respectez les règles concernant les rassemblements

Informations du Commissariat COVID-19.

.be

ALERTE AUX **POLLUTIONS DIFFUSES**

Photo CRDG

Depuis le mois de juin, plusieurs épisodes de pollution ont été observés dans les cours d'eau du bassin de la Dyle et de la Gette: à Orp-Jauche, à Grez-Doiceau, à Mont-Saint-Guibert, à Wavre, à Court-Saint-Etienne,... Ce ne sont hélas que les quelques pollutions qui ont été renseignées au Contrat de Rivière Dyle-Gette (CRDG).

Bien souvent, il s'agit d'accidents ou de négligence, mais certains faits sont intentionnels, et la plupart de ces évènements sont issus de pollution par hydrocarbures:

fissures dans une cuve enterrée ou aérienne, en cave; anciens fûts versés dans le cours d'eau; vidange sauvage ou rejets industriels, d'élevage ou de travaux... De plus, durant les périodes de sécheresse que nous connaissons de plus en plus régulièrement, les pollutions diverses ne peuvent être diluées facilement. Elles sont au contraire plus concentrées, avec des conséquences accentuées sur la qualité de l'eau, de la flore et de la faune aquatiques.

Or, la restauration des écosystèmes est un processus extrêmement lent, qui se voit fortement perturbé par toutes ces pollutions accidentelles. En outre, lors d'interventions sur un cours d'eau par la Zone de secours du Brabant wallon, des moyens humains et techniques (barrage flottant, pompage éventuel) sont déployés à charge de la collectivité. Enfin, quand ces polluants arrivent dans le réseau de collecte des eaux usées, ils peuvent perturber la station d'épuration: dans les bassins d'aération, les bactéries chargées de « digérer » nos eaux usées enregistrent une surmortalité. Dans les cas les plus graves, cela se traduit par une mise à l'arrêt provisoire de la station d'épuration de Basse-Wavre notamment, et donc malheureusement par le détournement de toutes les eaux usées vers la Dyle... sans traitement préalable. L'impact est donc local, avec des berges polluées sur un long linéaire, et plus global, avec un rejet temporaire sans traitement de toutes les eaux usées arrivant à Basse-Wavre.

Pour rappel, il est obligatoire de déclarer la présence d'une citerne à mazout de plus de 3000 litres (auprès de l'Administration communale), et de s'assurer de l'étanchéité de tout réservoir. Surveillez la corrosion éventuelle, vérifiez les joints et les raccords, soyez vigilant lors de la livraison de mazout... Il est également interdit de rejeter à l'égout ou dans le cours d'eau toute substance chimique (peinture, hydrocarbures...) ou effluents d'élevage. Le Recyparc ou un collecteur agréé sont les seules destinations possibles, pour éviter une grave pollution ...qui peut coûter cher au contrevenant. En tant que citoyen, promeneur ou riverain d'un cours d'eau, soyez vigilant: en cas de suspicion d'une pollution, contactez le n° 1718 de la Police de l'environnement; décrivez, documentez, et transmettez l'information à l'adresse environnement@chastre.be. Nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour identifier la source de la pollution et la tarir.

AVIS DE **DÉFAUT D'ENTRETIEN**

Photo N. Servais

La Toussaint est un moment propice pour rappeler aux familles leurs devoirs en matière d'entretien des sépultures.

Ainsi, à Blanmont, la période légale d'affichage s'est clôturée en 2019 pour une cinquantaine de sépultures anciennes en déshérence, parfois anonymes, délabrées ou envahies de végétation. Ce constat d'entretien, qui couvre deux Toussaint, est souvent le seul moyen d'entre en contact avec les lointains ayants droits de défunts disparus il y a un siècle parfois. C'est surtout la voie légale pour réaffecter d'anciennes parcelles, pour éviter notamment de créer des extensions sans fin à nos cimetières, ou pour démonter des monuments devenus dangereux. Ces monuments seront, pour partie, déplacés cet hiver en zone conservatoire, lorsque leur qualité le requiert. Tous les corps des sépultures affichées, quant à eux, rejoindront un ossuaire à créer dans le cimetière.

Cette année encore, de nouveaux avis ont fleuri à Blanmont et au cimetière des XV Bonniers, sur plus d'une centaine de sépultures. Nous poursuivons ainsi la mise en conformité des cimetières. L'objectif est de rendre le cimetière plus simple d'entretien, plus accueillant pour les visiteurs, et d'accueillir l'incinération dans les meilleures conditions. Si vous êtes concernés par l'une de ces sépultures, ne tardez pas à prendre contact avec le Service cimetières à l'adresse cimetieres@chastre.be ou Avenue du Castillon , 71.

DU CHANGEMENT DANS LES **TAXES ET REDEVANCES SUR LES DÉCHETS**

photo «L'Avenir»

Le Conseil communal a adopté, sur proposition du Collège, plusieurs modifications importantes dans les taxes sur les déchets ménagers. Les objectifs affichés sont toujours celui de la maîtrise des coûts de collecte, et celui de la responsabilisation des ménages.

Concrètement, le montant de la taxe forfaitaire diminue de cinq euros. Pour rappel, cette taxe est due par les ménages domiciliés à Chastre au 1er janvier de l'année. Elle couvre la collecte de tous les déchets en porte à porte (ménagers, papiers, PMC, sapins), l'accès aux points d'apport volontaire (bulles à verre et Recyparc) et le traitement de ces déchets.

En revanche, les « balises » diminuent en partie. Ces balises sont les kilos de déchets ménagers (par habitant) et les levées (par ménage) couverts par la taxe annuelle. Au lieu de 60 kilos annuels de déchets résiduels, la taxe forfaitaire ne couvrira plus que 40 kilos (par habitant). Les balises de 40 kilos de déchets organiques restent quant à elles inchangées, comme les levées (12 et 18 levées par an et par ménage).

Il faudra donc être attentif aux éventuels dépassements de ces balises, reportés sur la taxe proportionnelle. Cette seconde taxe est en effet adressée aux ménages dont le nombre de kilos ou de levées a été dépassé au cours de l'année précédente, ou aux ménages arrivés en cours d'année précédente. De plus, le montant de la taxe a été revu, fixé désormais à un montant de 0,30 à 0,45 € par kilo de déchets résiduels (au lieu de 0,15 à 0,25 €) et à un montant de 0,1 € par kilo de déchets organiques (au lieu de 0,07 €).

Photo Tv Com

Enfin, seuls les services publics et les écoles sont désormais exonérés de la taxe forfaitaire (mais pas de la taxe proportionnelle). Les entreprises, indépendants, commerces ou associations devront désormais s'en acquitter au tarif de 70 euros (au lieu de 60 € actuellement), à moins d'user des conteneurs privés du chef d'exploitation, ou d'un service extérieur.

Attention, toutes les collectes s'effectueront le lundi à partir du 01.01.2021 (déchets, PMC, cartons)

Attention, ces changements peuvent avoir des conséquences importantes sur le budget d'un ménage. L'interface de suivi (https://inbw.monconteneur.be) vous permet d'anticiper les frais qui vous seront éventuellement réclamés. En outre, le Service environnement est à votre disposition pour vous conseiller dans la meilleure gestion de vos déchets (environnement@chastre.be) ou dans la mise en place d'un compost à domicile. La prime communale est maintenue à cet effet, comme celle prévue en cas de naissance d'un ou d'une petit (e) Chastrois (e). N'attendez pas d'être dépassé par les événements, nous sommes à vos côtés pour vous accompagner; des actions de **sensibilisation viendront vous le rappeler dans les prochains mois.**

La Wallonie impose aux communes de ne faire ni pertes ni profits en matière de gestion des déchets. C'est ce qu'on nomme le « coût-vérité », qui doit se situer entre 95 et 110 % des frais réellement engendrés par la collecte et le traitement des déchets. Alors que les frais fixes augmentaient chaque année, nous avons réussi à maintenir inchangé le montant de la taxe entre 2016 et 2020, mais au prix d'un coût-vérité de plus en plus faible. La Tutelle régionale nous l'a fait remarquer à plusieurs reprises, ce qui nous a contraints cette année à revoir le calcul des « balises » couvertes par la taxe. En contrepartie, le montant de la taxe, pour l'essentiel, diminue lui aussi. Ces nouvelles dispositions devraient nous permettre à la fois un meilleur équilibre entre pertes et profits, et une meilleure responsabilisation des ménages en matière de production des déchets.

BE WAPP 2020

L'édition 2020 de Bewapp n'aura pas été une édition comme les autres, notamment en raison de l'épidémie de Covid-19, qui a causé son report. Initialement programmée en mars, l'opération du « grand ramassage de printemps » organisée par la Wallonie et l'asbl BeWapp a été reportée à la fin du mois de septembre 2020.

La menace d'une reprise de l'épidémie a toutefois contraint l'organisation à se limiter aux particuliers et aux entreprises ; c'est ainsi que les écoles et les mouvements de jeunesse, d'ordinaire bien actifs dans ces journées de ramassage de déchets, ont été écartées cette fois-ci. Toutefois, une septantaine de Chastrois(es) ont répondu à l'appel, que nous remercions tous ici.

Au final, une trentaine de sacs de PMC (canettes, cartons de jus et autres conserves métallisées) et autant de sacs tout-venant ont été collectés. De l'avis de tous, cette édition 2020 marque une diminution du volume de déchets abandonnés dans l'espace public. Faut-il y voir les fruits de l'opération, qui en est à sa sixième édition ? C'est en tout cas une bonne nouvelle, une denrée rare ces jours-ci.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE CHASTRE

Maison communale de Chastre
Ouvert : mercredi 16h -18h ; samedi 10h-12h
Tél. 010/65.02.30

ACQUISITIONS OCTOBRE 2020

ADULTES : Romans - Biographies - Essais

Emmanuel Carrère	Yoga
Jeanine Cummins	American Dirt
Colum McCann	Apeirogon
Deborah Lévy	Ce que je ne veux pas savoir
	Le coût de la vie
Lola Lafon	Chavirer
Nazarine Hozar	Aria
Andrew Roberts	Churchill
Nicolas Hulot & Fréderic Lenoir	D'un monde à l'autre. Le temps des consciences
Marie-Hélène Lafon	Histoire du fils
Laurent Mauvignier	Histoire de la nuit
Brit Bennet	L'Autre moitié de soi
Andrea-H Japp	La malédiction de Gabrielle Tome 2
Tobie Nathan	La Société des Belles Personnes
Ken Follet	Le crépuscule et l'aube
Simon Libérati	Les démons
Djaili Amadou Amal	Les impatientes
Dominique Fortier	Les villes de papier. Une vie d'Emily Dickinson
Jon Kalman Stefansson	Lumière d'été, puis vient la nuit
Joyce Carol Oates	Ma vie de cafard
Serge Joncour	Nature Humaine
John Le Carré	Retour de service
Diane Meur	Sous le ciel des hommes
Irène Frain	Un crime sans importance
Muriel Barbery	Une rose seule
Hervé Le Tellier	L'anomalie
Céline Bailly	Créez votre Art journal
Miguel Bonnefoy	Héritage
Léa Salamé	Femmes puissantes
Yaa Gyasi	Sublime royaume
Georges Vigarello	Histoire de la fatigue. Du Moyen-Age à nos jours
Isabel Allende	Plus loin que l'hiver
Edward Kelsey Moore	Les Suprêmes

JEUNESSE

À PARTIR DE 6 ANS

Emmanuel Bergougnioux & Alexis Dormal	Berlingot et Vermicelle
Clothilde Delacroix	Sidonie Souris

À PARTIR DE 8 ANS.

Mr Tan & Diane Le Feyer	Mortelle Adèle 1 Tout ça finira mal

À PARTIR DE 9 /10 ANS

Nicolas Ancion	J'arrête quand je veux
Agnès Desarthe	C'était mieux après

11/12 ANS

Erin Hunter	La guerre des clans cycle III T4 Eclipse , T5 Pénombre
Tui-T Sutherland	Les royaumes de feu T5 La nuit la plus claire, T6 La montagne de jade

À PARTIR DE 13 ANS

Camille Monceaux	Les chroniques de l'érable et du cerisier
Catherine Girard Audet	La vie compliquée de Léa Olivier T 15 Montréal, T16 L'été d'avant, T17 Confinée
Timothée de Fombelle	Alma Livre 1
Joseph Delaney	Aberrations T 2

BONNE LECTURE
L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

JUMELAGE CHASTRE - SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU

Et oui, ce satané COVID a bouleversé le calendrier de nos activités prévues en 2020, mais nous gardons espoir pour 2021! La prudence nous a conduits à annuler le jeu de poche, la balade gourmande, ainsi que toutes nos activités culturelles programmées en 2020.

Très récemment, nous avons été forcés, vu la situation, d'annuler notre soirée vidéo du 28 novembre durant laquelle nous avions programmé une soirée « souvenirs » pour nous remémorer les diverses rencontres et les derniers voyages qui ont eu lieu à Saint-Denis-sur-Richelieu.

Rappelons qu'en 2007, une première délégation de Québécois était venue à Chastre pour fixer les lignes de conduite du futur jumelage. En octobre 2008, 25 Chastrois se sont envolés vers Saint-Denis pour signer la charte officielle du jumelage. En 2009, nous recevions pendant 10 jours une délégation de Dyonisiens à Chastre. Vu le succès de ces échanges, des Chastrois se sont rendus en 2011 de l'autre côté de l'Atlantique et, en 2013, les Dyonisiens nous ont, à leur tour, rendu visite. Après autant d'années, des liens solides se sont tissés et ces trois dernières années encore, des Chastrois se sont rendus au Québec en faisant, bien entendu, un petit détour par Saint-Denis où l'accueil est toujours aussi merveilleux.

Dans ces temps incertains, il nous paraît essentiel de nous fixer des perspectives. Notre soirée « souvenirs » sera donc reprogrammée et le Comité Amitiés en Francophonie a mis à profit cette période pour explorer un panel d'activités pour la saison 2021 que nous vous proposerons dès que cela sera possible.

Retenez déjà les futures dates de nos traditionnelles rencontres: le jeu de poche et son barbecue le 28 août 2021, et la promenade gourmande le 10 octobre 2021.

Envie après cette période, de sortir de l'isolement, de partager des moments de rencontre conviviale entre citoyens du grand Chastre, de participer à des visites à thèmes, et pourquoi pas de s'évader vers le Québec l'été prochain?

Pour ce faire, il vous suffit simplement de vous inscrire via l'adresse: info@chastrestdenis.com

Nous ne manquerons pas de vous ajouter gratuitement à la liste de nos membres et nous vous tiendrons informés des activités de la saison 2021.

Nous souhaitons à tous les lecteurs du « Bien vivre à Chastre » de rester préservés de cette crise profonde et violente que nous subissons tous et de prendre le temps de réinventer, en cette fin d'année qui approche, des fêtes de Noël chaleureuses et chargées d'espoir.

Une organisation du comité des « Amitiés en Francophonie »

Avec le soutien de la commune de Chastre
info@chastrestdenis.com
https://www.chastrestdenis.com

LES GRENIERS = UNE MINI RESSOURCERIE LOCALE

FERMÉ JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE, SAUF PROLONGATION DES MESURES SANITAIRES

Les deux Greniers (bibelots et vêtements/jouets) implantés sur le territoire de Chastre donnent à chacun de nous l'opportunité de réfléchir à son mode de consommation et, pourquoi pas, de le modifier en achetant en seconde main.

Ouverts à tous (Chastrois et autres), sans aucune condition d'accès si ce n'est votre bonne humeur et votre envie de découverte, ces deux magasins ouverts à l'initiative du CPAS, sont gérés au quotidien par une équipe de bénévoles optimistes qui déploient une belle énergie pour porter ce projet.

Fonctionnant grâce à vos dons, ceux-ci sont sélectionnés, si possible au moment même du dépôt, par les bénévoles, pour être remis dans le circuit de la vente, et ce, à prix modique, leur donnant ainsi une seconde vie souvent bien méritée.

En pratique:

1. **Grenier Bibelots**
   (mercredi et vendredi de 14 h à 17 h)
   Administration communale, avenue du Castillon, 71 – 1450 chastre
2. **Grenier vêtements**
   (mardi de 8h30 à 11h, mercredi de 14h à 17 h, vendredi de 14h à 18h)
   Avenue des Magnolias, 2 – 1450 Chastre.

Vos dons sont EXCLUSIVEMENT réceptionnés aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pourront faire l'objet d'un tri préalable par nos bénévoles.

En effet pour des raisons de stockage et de manutention, nous nous réservons le droit de ne pas accepter des dons que nous ne pourrons pas revaloriser dans le circuit du seconde main (tels que gros meubles imposants, buffet, vieille chaine HI FI et gros baffles, canapés...).

LES SERVICES DU CPAS EN CE TEMPS DE COVID 19

Pour rappel et compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, le Cpas offre les services suivants aux heures indiquées:

- **La permanence téléphonique quotidienne au 081.622.723:** les appels sont dirigés vers le service ad hoc, principalement vers le service social général composé de 5 assistants sociaux,
- **Le service d'insertion socio-professionnelle** a pour tâche de construire des projets individualisés d'intégration sociale avec les bénéficiaires du revenu d'intégration qui se sont engagés dans cette voie par contrat avec le Cpas. Il accompagne chaque personne désireuse de développer son projet professionnel, donne des conseils et encourage. Il se charge du suivi du projet. Téléphone au 081.622732 les lundi, mercredi, jeudi et, le vendredi au GSM. 0476.200545,
- **Le service médiation de dettes** est composé de deux assistantes sociales qui travaillent à temps partiel à Chastre. Téléphone au 081.622771 les lundi, mardi et mercredi et /ou sur rendez-vous,
- **Initiative locale d'accueil (ILA)**. En collaboration avec l'Agence fédérale Fedasil, le Cpas organise l'accueil de demandeurs d'asile. Téléphone au 081: 622728,
- **L'épicerie sociale « Epi-centre »**, avenue des Cerisiers 1, est accessible après enquête sociale, les lundi, mardi, mercredi et jeudi suivant une organisation en rapport avec les mesures sanitaires du moment. Téléphone au 010.652027,
- **Le service de dépannage à domicile** travaille actuellement à horaire réduit et fermé le vendredi. Contact et prises de rendez-vous au 081.622750,
- **Le service du repas à domicile**: le Cpas apporte à domicile les repas fournis par « Les délices de Juju » établi à Walhain. Chaque repas comporte un potage, un plat principal et un dessert fait maison pour le prix de 9Eur. Pour toute commande, téléphone au 081.622750,
- **Le service du taxi social** assure le transport du Chastrois qui, faute de véhicule personnel et d'autre possibilité de mobilité, doit se rendre à un rendez-vous médical ou administratif impérieux. Les trajets et temps d'attente lui sont facturés. Téléphone au 081.622750,
- **L'atelier de repassage « Le savoir-fer »** est installé à la rue du centre, 14, ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 17h et le vendredi de 7h3à à 14h30. Toujours sur rendez-vous. Renseignements au 081.622750 et téléphone des repasseuses: GSM 0474/767437,
- **Le magasin « le grenier »** reprend à la rue des Magnolias, 2, les vêtements en bon état et les revend. L'horaire actuel d'accès est les mardi et mercredi de 8h30 à 11h et le vendredi de 14h à 18h. Le mobilier et objets divers sont engrangés à l'administration communale à l'avenue du Castillon, 71. Les heures d'ouverture sont prévues les mercredi et vendredi de 14h à 17h.
- **Les consultations psychologiques** au Cpas se prennent uniquement le mardi sur rendez-vous au 081.622723.

En ces temps particuliers marqués par le Covid 19, le Cpas se tient à vos côtés et prend soin de vous et des autres ,

J. Colot, Présidente.

ECHO DU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL ENERGIE CLIMAT

Progrès dans les économies d'énergie

Nous avions initié fin 2019 une grande enquête auprès des Chastrois afin de connaître les initiatives prises en termes d'économie d'énergie. 232 ménages ont répondu, merci beaucoup à eux.

Les principaux enseignements que l'on peut en déduire sont que des progrès clairs ont été réalisés dans tous les domaines.

Les points les plus avancés sont:

- la mise en place d'économie d'électricité (utilisation de led, ...)
- L'installation de chaudière performante (chaudières à gaz à condensation)
- La réduction de l'utilisation de son véhicule

D'autres points sont encore à améliorer, en particulier:

- L'isolation des murs et des châssis
- Le remplacement de vieilles chaudières
- L'installation de sources d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, ...)

Si vous souhaitez découvrir les résultats détaillés de cette enquête, un document est disponible sur le site de la commune https://www.chastre.be/ma-commune/services-communaux/energie-nouveau/conseil-consultatif-nergie-climat

Les résultats de cette enquête nous seront très utiles pour focaliser nos projets futurs sur les aspects qui pourront avoir le plus d'impact. Encore merci à tous les participants

Michael Guerlus
Président du CCCEC

Etes-vous prêt à faire des économies ?

Électroménagers : combien consomment-ils par an ?

TOP 15 des gros consomateurs ! (en kWh / an)	
Boiler 100 L	1700
Chauffage d'appoint Salle de bain	600
Ordinateur ecran plat	300
Taque de cuisson halogène	260
Lampadaire Hallogène	240
Congélateur	220 / 500*
Lave-vaisselle	220 / 400*
Sèche-linge	200 / 300*
Lave-linge	180 / 270*
Réfrigérateur	150 / 400*
TV LCD	150
Four	150
Routeur Wifi	85
Micro-onde	60
Décodeur	50

* ancien modèle

Comment détecter et éliminer la consommation de veille ?

De nombreux appareils électroménagers consomment du courant même lorsque vous ne les utilisez pas. Songez par exemple au modem, au téléviseur qu'on laisse en mode veille pour la facilité-, aux chargeurs de smartphone, ou encore à la brosse à dents électrique... autant d'appareils qui restent branchés en permanence. Cette consommation d'électricité inutile, c'est ce que l'on appelle la « consommation de veille ».

Top 5 des appareils énergivores à l'état de veille

	€ / an
Ordinateur et périphériques	33
Téléviseur avec décodeur numérique ou lecteur DVD	15
Cafetière	6
Installation hi-fi	6
Four avec horloge digitale	4

Voici des petits équipements qui aident à réaliser ces économies plus facilement :

les multiprises avec interrupteurs : elles évitent de devoir débrancher toutes les prises une par une ;

les prises programmable : Elles permettent de réduire les consommations de 60% facilement ;

Éviter le boiler électrique classique

Ce système assez économique à l'achat consomme énormément à l'utilisation. C'est d'autant plus important de choisir une taille adaptée (on compte 50 litres par adulte).

Si on est tout de même contraint d'utiliser un boiler électrique, on diminue sa consommation autant que possible :

On baisse la température de stockage.

La consommation d'électricité est directement liée à la température de chauffe. Par défaut, la température est réglée à 70°C. On peut la diminuer à 56°C, cette température permet d'économiser 25% d'énergie et est suffisante pour éviter la prolifération de légionelloses.

On programme les heures de fonctionnement.

Un chauffe-eau de 100 litres peut consommer 1 à 2 kWh/jour juste pour garder l'eau à une température donnée. Cela représente 70 à 135 € pour rien. Mieux vaut déterminer à quels moments on a besoin d'eau chaude et programmer l'appareil pour qu'il chauffe en heures creuses (généralement entre 22h et 7h).

Si l'appareil est branché dans une prise, on peut utiliser un programmateur électronique. On choisit un modèle qui accepte jusqu'à 3500 W de puissance. Un tel programmateur coûte moins de 10€ et est rapidement rentabilisé. Par contre, si l'appareil est directement relié au fusible, il faut demander à un électricien de placer un programmateur.

Mangez bien
Consommez mieux !

Al-terre-native

Epicerie eco-responsable

Une épicerie générale sans emballages

Produits locaux et/ou bio en VRAC

Ouvert: Lundi au Samedi 9h30-18h30 | **Fermé:** Mardi et Dimanche

Coffrets cadeaux

Produits frais | Produits secs | Accessoires | Entretien | Cosmétique

Chaussée de Nivelles 143A - 5140 **Sombreffe** | info@epicerie-alterrenative.be | www.epicerie-alterrenative.be |

Funérailles Eugène TASSIN

Nous réalisons
tous travaux de cimetière

À VOTRE SERVICE
JOUR & NUIT - 7 JOURS SUR 7

10 rue Chapelle St-Anne - 1457 Walhain
(face au centre sportif)

010 655 205 - 0476 299 019
tassin.walhain1457@gmail.com

Partout en Belgique et à l'étranger
sur simple appel téléphonique

- *Funérarium • Salle de réception*
- *Parking aisé • Toutes assurances décès*
- *Crémations et embaumements*
- *Grand choix de fleurs, plaques souvenirs*
- *Monuments funéraires*
- *Nous rédigeons vos avis nécrologiques, faire-part, remerciements, souvenirs, anniversaires.*

Ferme du Patriote
Produits Fermiers
Braibant & fils

0476/477 241
fermedupatriote@gmail.com
TVA BE 0832.847.641
rue de Mellery 91
1450 GENTINNES
jeudi 12 à 18 h
vendredi 15 à 18 h
samedi 10 à 18 h

mobilPay
Bancontact
Mister Cash
payconiq by Bancontact

VENTE
DE PRODUITS DE LA FERME & D'ARTISANS LOCAUX

Légumes et fruits de saison, pommes de terre, oeufs, poulets fermiers, produits laitiers

les légumes produits à la ferme sont certifiés BIO

STARBAT
Le Spécialiste de la Batterie
10, rue des Praules 5030 Gembloux (Sauvenière)

0800 99 106
8 magasins en Wallonie et à Bruxelles

N°1 en Wallonie
www.starbat.be

Ultracell | Trojan | EXIDE | Optimate | OPTIMA | STARBAT | VARTA | FULBAT

-10%
sur présentation de ce bon
Voir conditions en magasin

Illimité dans le temps

EGOUTTAGE ET VOIRIE

- Rue du Dessus (phase I) – Egouttage et voirie entre les carrefours avec les Rues Gréat et Maka

  Nous espérions avoir posé l'égout sur tout le tronçon, en ce compris le filet d'eau, la fondation de voirie et la 1ère couche d'asphalte pour les congés de Noël.
  Malheureusement, les travaux ont dû être arrêtés pendant un mois et demi (mars et avril) en raison du Covid-19 et en septembre pendant une durée d'un mois car sur une partie du chantier, les nouveaux tuyaux d'eau et de gaz étaient trop hauts par rapport aux normes.
  Ces périodes d'arrêt ne seront, bien évidemment pas récupérables. Par contre, l'entrepreneur avance bien et nous espérons tout de même pouvoir poser une première couche d'asphalte sur une grande partie du chantier, ne laissant que 150 m max en chantier pendant l'hiver.
  A suivre donc en fonction des conditions climatiques

- Rue du Dessus (Phase II) – Egouttage et voirie entre les carrefours avec les Rues Maka et Mizzi

  Pour information, l'idée est de démarrer la Phase II bien évidemment, après la fin des travaux de la Phase I. Nous espérons que cela pourra intervenir dans le courant de l'année 2021 ou au plus tard au printemps 2022, si les conditions ne sont pas suffisamment bonnes en 2021.

RN273 – DU ROND-POINT DE CHASTRE JUSQU'AU BOUT DE NOIRMONT (RUE COLONEL VENDEUR)

Pour rappel, ces travaux entrepris et gérés par le SPW (Service public de Wallonie), ont été réalisés au printemps 2020. L'asphalte est de bonne qualité et certainement moins bruyante que précédemment.

Il reste par contre, de nombreux défauts à rectifier:

Flaques d'eau, bordures, pistes cyclables, hauteur de trapillon à certains endroits ...

Soyez rassurés, la réception provisoire de ces travaux n'a pas encore eu lieu et nous avons fait part au SPW, des remarques constatées à ce jour.

Nous suivons cela de très près, même si nous ne sommes pas maître d'œuvre.

Par ailleurs, il est encore prévu d'asphalter une bande de circulation entre le rond-point de Chastre et le carrefour avec l'Avenue du Castillon, en ce compris l'ensemble du rond-point. Ces travaux seront réalisés un samedi et une déviation sera mise en place, via la Rue de la Chapelle et la Rue de la Fontaine .

DES TROUS PARTOUT ???

Vous avez très certainement remarqué l'ouverture de nombreux trottoirs sur Chastre, Blanmont, Cortil et Noirmont et ce, de manière régulière. Ces travaux engendrent parfois des problèmes de circulation ou des occupations partielles de voirie pendant la réalisation desdits travaux.

En fait, il faut savoir que notre région était alimentée en gaz « pauvre » à 25mbar en provenance des Pays-Bas et que ceux-ci ne souhaitent plus exporter leur gaz. Nous passons donc progressivement au gaz « riche » à 20 mbar. Cela entraine l'obligation, pour Ores, de remplacer une série d'anciens compteurs à gaz chez nos citoyens. Ce sont ces travaux qui nécessitent l'ouverture des trottoirs et qui viennent se rajouter au flux habituel des nouveaux raccordements particuliers des impétrants en tout genre, ou aux autres travaux d'extension et de renforcement des réseaux gaz, électricité, eau, télédistribution et téléphonie

L'HIVER EST À NOS PORTES !

Comme chaque année, permettez-moi de rappeler d'être prudents lors de vos déplacements sur nos voiries en ces périodes hivernales.

Lors de conditions hivernales prévisibles, les équipes de garde, débutent à 5 h du matin (6h le week-end) avec un ou 2 circuits (selon les conditions climatiques du moment car il arrive parfois que les conditions ne soient pas celles qui étaient prévues).

Le premier circuit ne comprend que les axes principaux, en ce compris le dépôt du TEC, les gares, les médecins, écoles et commerces. Le but étant de terminer l'ensemble de ces tronçons avant 8 h du matin.

Ensuite seulement, nous envisageons les axes secondaires si la situation le nécessite, c'est-à-dire en cas de neige, pluie verglaçante ou gel persistant avec humidité (pas nécessaire si sol sec).

La remarque la plus courante que nous recevons, est que le déneigement n'est pas assez rapide. Sachez que nous mettons tout en œuvre à chaque fois pour faire au mieux. Mais il arrive parfois que nous ayons à faire face à des problèmes mécaniques, et ce, même si ce matériel est testé avant la saison d'hiver.

Pour des raisons budgétaires évidentes, nous ne pouvons pas prévoir plus de matériel roulant que celui que nous possédons déjà et il est effectivement très rares depuis quelques années que nous nous trouvions débordés face aux conditions hivernales.

Une autre remarque souvent entendue, est: « j'habite une voirie annexe, mais je paie mes impôts comme tout le monde ». Nous sommes d'accord, mais il suffit parfois de faire 100 ou 200 m pour arriver sur un réseau salé ou déneigé ...

Il faut également rappeler que l'action du sel n'est efficace qu'au fur et à mesure du passage des véhicules qui en circulant, écrasent le sel et l'étendent. Le peu de passage dans les voiries annexes, ne rend donc pas optimale l'utilité du sel.

Sachez que nous veillerons à faire de notre mieux pour vous satisfaire. Chastre a toujours été cité en exemple depuis plus de 20 ans concernant le service d'hiver et nous comptons bien perdurer dans cette voie.

Soyez de toutes façons prudents et vigilants en circulant car une zone ombragée ou exposée au vent peut rester glissante même après le passage de notre équipe technique.

Thierry CHAMPAGNE , Bourgmestre

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE DE CORTIL-NOIRMONT

(Domaine de Chastre) 1450 Cortil-Noirmont
Renseignements & inscriptions:
081/61.29.17 - direction.ec.cortil@skynet.be
Blog Ecole: http://ecolecommunaledecortil-noirmont.blogspot.com/
Page Facebook: https://www.facebook.com/EcoleCommunaleDeCortilNoirmont/

QUELQUES ACTIVITÉS DE CE DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE:

› PARTONS À LA DÉCOUVERTE D'UNE ARTISTE: ANGELA VANDENBOGAARD.

Nous avons observé plusieurs de ses œuvres afin de découvrir la technique, les formes, les couleurs... qu'elle utilise.
Après cela nous avons réalisé des arbres en utilisant la même technique.
Les élèves de 1ère et 2ème maternelles ont réalisé cette activité ensemble par groupe de 2.
Quant aux élèves de la 3ème maternelle, ils ont chacun réalisé leur arbre.

› AU FIL DE L'ORNE À BICYCLETTE...UN FRANC SUCCÈS POUR UNE PREMIÈRE!

Le dimanche 20 septembre 2020, l'école communale de Cortil-Noirmont a organisé la 1ère édition de sa balade à vélo familiale.

Près de 875 cyclistes ont rallié le Domaine de Chastre à Cortil-Noirmont afin de s'adonner aux joies de la petite reine pour cette grande première. Cette promenade champêtre avait pour objectif de faire découvrir les villages et les plus beaux coins de la commune de Chastre.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

Aidés par le comité des parents, les accueillantes, les enseignants et la direction de l'école, à la base du projet, avaient mis les petits plats dans les grands afin d'accueillir, dans des conditions sanitaires strictes, les nombreux randonneurs présents. Ainsi, les départs libres se faisaient gratuitement entre 9h et 16h pour les 4 parcours proposés (10, 20, 30 et 40 km). Afin d'égayer cette journée ensoleillée, un petit jeu de reconnaissance 'photos' était proposé aux participants. Un bar avec d'excellents breuvages locaux, un pack surprise pour les préinscrits, un stand 'restauration', une exposition, réalisée par les enfants, retraçant l'histoire de la bicyclette, un bike park, un contrôle des vélos et un terrible château gonflable figuraient également au programme.

SEMAINE DE LA MOBILITÉ

Initialement prévu le 1er week-end de mai et reporté pour les raisons que chacun sait, cet événement trouvait place au cœur de la semaine dédiée à la mobilité. D'autres activités furent, d'ailleurs, organisées au sein de l'école afin de tisser des liens entre cette grande fête du vélo et la mobilité.

Rendez-vous est, d'ores et déjà, fixé au 19 septembre 2021 pour la seconde édition.

Prenez soin de vous!

Les élèves de 5ème et 6ème années .

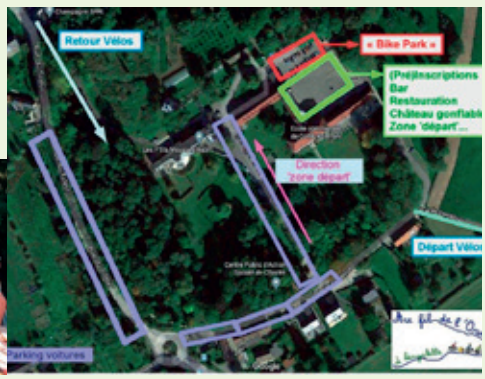

L'OBJECTIF DU RGP EST D'ÊTRE UN VÉRITABLE CODE DE CONDUITE APPLICABLE À LA VIE EN SOCIÉTÉ.

CE RÈGLEMENT EST DISPONIBLE SUR INTERNET VIA LES SITES DE CHAQUE ADMINISTRATION COMMUNALE, MAIS ÉGALEMENT SUR CELUI DE LA ZONE DE POLICE.

INFORMATION SUR LES FEUX DE DECHETS.

« La destruction par combustion en plein air de tout déchet est interdite en vertu de l'article 1 de la partie VII de la présente ordonnance » (article 133).

Toute infraction aux dispositions en cette matière, est passible d'une amende administrative pouvant aller (en cas de grave infraction) jusqu'à 100 000 euros [1].

La destruction par combustion de déchets végétaux secs est tolérée, à condition d'être située à plus de 100 m de toute habitation, édifice, forêt, bruyère, bois, verger, plantation, haie, meule, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles, ou même à une distance supérieure lorsque les fumées ou émanations sont susceptibles de créer des risques d'incendie ou des inconvénients pour le voisinage (art.133.1).

Par déchets végétaux, il faut entendre ceux provenant:

- de l'entretien des jardins;
- de déboisement ou défrichement de terrains;
- d'activités agricoles

Il est toutefois interdit d'y ajouter des matières activantes.

Les feux allumés ne peuvent **en aucun cas mettre en danger** les habitations ou toute installation ou végétation voisine **ni incommoder le voisinage** de quelque manière que ce soit.

Les feux sont interdits dès la tombée du jour et pendant la nuit, ainsi que le dimanche et les jours fériés. Et il faut continuellement surveiller le feu et ce par une personne majeure.

Par ailleurs, les feux doivent être maintenus à un niveau tel qu'ils puissent être maîtrisés par ceux qui les ont allumés.

Quant aux vapeurs, fumées et émanations résultant d'opérations de combustion ou de cuisson à l'aide de barbecues ou d'appareils utilisant de l'huile, de la graisse, des braises ou du charbon de bois, celles-ci doivent être évacuées au moyen de dispositifs empêchant leur pénétration dans les habitations voisines et, ne peuvent en aucun cas, incommoder le voisinage.

Dans les bâtiments à appartements multiples, il est interdit d'utiliser les barbecues sur les balcons et terrasses, sauf si les barbecues sont reliés à un système efficace d'évacuation des fumées et odeurs de nature à éviter toute incommodité des voisins (art. 134).

Brûler d'autres types de déchets est source de pollution potentiellement dangereuse pour la santé, mais représente également des nuisances pour le voisinage, sans parler des risques d'incendie.

Des alternatives à cette activité existent, comme par exemple:

- utiliser les tontes de pelouse pour la fertilisation des sols;
- broyer les branchages pour en faire du paillage pour les plantations;
- composter des déchets organiques ;
- etc .

1 Et ce en vertu du décret relatif à la délinquance environnementale.

Pharmacie de Chastre

Heures d'ouverture
9h - 12h30 — 13h30 - 19h
et samedi matin 9h - 12h30

Route Provinciale 100 B - tél. : 010 65 50 70

Brasserie *Blocry Sonia*

livraison à domicile dans votre région

Chaussée de Nivelles, 117 B
5140 SOMBREFFE.
GSM 0495/893623
soniablocry@hotmail.com

TEL $ FAX : 071/888.750 - 071/888.477

FUNÉRAILLES PHILIPPART
SOMBREFFE

FUNÉRARIUM
ASSURANCE DÉCÈS
ARTICLES FUNÉRAIRES

071/876.999 | 0475/867.682
LESFUNERAILLESPHILIPPART.BE

CHAUSSÉE DE BRUXELLES, 5
5140 SOMBREFFE

PASSEZ AU SOLAIRE !

Vous produisez votre électricité gratuite pendant plus de 25 ans grâce au soleil... et vous gagnez de l'argent en plus !
Les prix des panneaux photvoltaïques ont fortement diminué !
Vous augmentez la valeur immobilière de votre propriété, que ce soit pour une location ou un achat.

Regifo Edition

Votre pub ici?
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

info@regifo.be - www.regifo.be

Conseil consultatif de l'Agriculture

En septembre dernier, le nouveau Conseil consultatif de l'Agriculture a enfin pu se réunir.
Présidé par Monsieur Frédéric CARDOEN et avec le soutien de Monsieur Stéphane COLIN, Échevin de l'Agriculture, ce Conseil a permis à chaque membre de faire part de ses attentes, de ses motivations...

Les objectifs de ce Conseil consultatif sont:

- Recréer les liens entre les agriculteurs et les nouveaux habitants.
- Faire découvrir la vie d'un agriculteur.
- Rechercher des pistes pour l'avenir de l'agriculture.
- Soutenir les agriculteurs dans leur métier.
- Protéger la biodiversité.
- Veiller à l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs.

Les agriculteurs, comme l'ensemble de nos citoyens, sont des acteurs économiques, et ils contribuent aussi au caractère rural et convivial de leur commune.

La mobilité est un sujet omniprésent dans les débats. En effet, il existe souvent une réelle difficulté pour les agriculteurs de cohabiter avec les voitures, principalement dans les chemins de remembrement, mais aussi dans nos villages, en raison du stationnement sur la voie publique de nombreux véhicules qui rendent ainsi le passage difficile pour les engins agricoles.

Photo C. Van Meensel

Il apparaît dès lors essentiel de communiquer et de mieux expliquer aux citoyens les difficultés rencontrées par les agriculteurs, car il est important que chacun se comprenne et se respecte.

Des réflexions seront ainsi menées par le Conseil consultatif de l'Agriculture pour améliorer cette situation.

La biodiversité est aussi un sujet sensible pour les agriculteurs, partagés entre le fait de pouvoir produire suffisamment pour en retirer un revenu décent et de préserver la biodiversité. Ici aussi, des pistes sont envisagées:

- Création de zones « refuges », ou de bandes fleuries.
- Organiser une conférence sur les mesures agri-environnementales pour expliquer aux agriculteurs, les différentes opportunité existantes.

Une charte sera également rédigée pour permettre aux différents acteurs de « mieux comprendre pour mieux accepter la ruralité ». Elle constitue une ouverture au dialogue.

Beaucoup de travail donc pour ce nouveau Conseil consultatif qui reviendra fréquemment dans ce magazine, vous parler de l'agriculture, de ses besoins, de ses richesses, de ses attentes... Par ailleurs, un projet « ferme-ouverte » est en réflexion. Ce sera une expérience unique d'échange et de partage entre le monde de l'agriculture et les citoyens.

F. Cardoen, Président
S. Colin , Echevin de l'Agriculture

LES CHEMINS DE REMEMBREMENT

Savez-vous que Gentinnes a été une des premières communes de Wallonie à bénéficier du remembrement agricole ? Ont suivi dans les années 70, St-Géry et Cortil, puis Chastre, Villeroux et Blanmont.

Hormis ce remaniement foncier qui a permis un approvisionnement suffisant pour nourrir la population (la PAC), d'autres problématiques, comme la canalisation des eaux de surface et les voies de transport des productions agricoles, ont été également redéfinis.

C'est ainsi que dans les années 70, un ensemble de chemins de terre et de sentiers a disparu, au profit de nouveaux chemins de 3 m de large, en béton.

Ces nouveaux chemins permettent aux agriculteurs d'accéder plus facilement à leurs parcelles, pour les cultiver (labourer, rouler, creuser, semer...), mais aussi pour évacuer les productions (céréales, betteraves, maïs, pommes de terre, légumes...) vers les transformateurs et les consommateurs. Ces productions seront affinées et se retrouveront ensuite sur votre table.

Ces chemins, au fil du temps, ont trouvé une autre fonction plus récréative: ils servent de cheminements pour les piétons, les cavaliers, les cyclistes... entre les différents villages et sont aussi très prisés pour se détendre, se balader, se ressourcer au milieu de nos grands espaces verts.

Photo C. Van Meensel

Pour signaler et encadrer ces nouveaux modes de déplacement dans les chemins de remembrement, le Code de la route a créé au début des années 2000 les panneaux F99c et F101c. Les communes, dont Chastre, ont installés ces panneaux sur de nombreux chemins de remembrement.

Ces panneaux limitent l'accès à ces chemins. **Les véhicules motorisés sans fonction** agricole ne peuvent plus les emprunter. Par contre, les piétons, les cyclistes, les cavaliers et les conducteurs de speed pedelecs (vélos électriques rapides) sont autorisés à partager ces chemins avec les engins agricoles.

Outre les tracteurs, d'autres véhicules à destination agricole sont bien sûr autorisés sur ces voiries (engins agricoles, mais aussi, des voitures appartenant aux agriculteurs qui surveillent leurs récoltes, aux mécaniciens agricoles, au garde-chasse, aux agronomes...)

On le voit, sur ces voiries étroites peut circuler un ensemble hétéroclite d'usagers ayant des besoins ou des fonctions différentes.

Le meilleur moyen de garder ces chemins de campagne agréables pour tous, est la convivialité et le respect

Conseil consultatif de l'Agriculture

entre les différents usagers. La vitesse de circulation y contribue favorablement. Celle-ci est en effet légalement limitée à 30km/h sur ces chemins partagés, permettant ainsi à chacun d'y être en sécurité.

Il faut savoir qu'un tracteur tirant une remorque remplie, peut peser plus de trente tonnes. En cas de croisement et malgré ses grandes roues, il ne pourra se déporter trop fortement sur les accotements non stabilisés.

Ces impressionnants engins agricoles doivent aussi, lorsqu'ils doivent croiser une voiture, un cycliste, un cavalier.... serrer un maximum à droite.

Utiliser les chemins de remembrement demande, de la part de chacun des usagers, de la vigilance et de l'anticipation.

Chacun a une bonne raison de s'y trouver et chacun doit respecter l'autre.

Pour vivre heureux , respectons-nous !

LE COIN JARDIN

En novembre, décembre et janvier

Préparer, bêcher ou ameublir la terre pour l'année à venir. Cela permettra d'absorber plus d'eau durant l'hiver et le gel émiettera les mottes.

La taille des arbres fruitiers, ornementaux, rosier peut être entreprise sauf si gel.

Les plantations d'arbres peuvent s'effectuer de novembre à février.

Protéger les racines de rhubarbe d'une épaisse couche de fumier, paille ou compost.

Cette couverture isolante, en se décomposant, nourrira les nouvelles pousses au printemps.

Profiter de ces mois d'hiver pour entretenir vos outils .

Service de Cohésion sociale

LES PARCELLES CHASTROISES

(Article écrit par les étudiants d'Eté Solidaire 2020)

Saviez-vous qu'il y a un potager à côté de la maison communale ? Il suffit de passer entre les buissons du parking et vous découvrirez les magnifiques parcelles.

Voici l'interview de Diane Decamps, une participante du potager communautaire.

1. **Que faites-vous avec vos récoltes du potager ?**

   Dans le cas de Diane, elle les utilise pour ses repas et congèle une partie. Parfois, quand les participants ont trop de choses, ils font du troc: ils échangent.

2. **Est-ce que vous pouvez récolter dans la parcelle du voisin ?**

   Avec l'accord de celui-ci, ou quand la personne le demande.

3. **Est-ce que le potager n'est que pour les personnes qui n'ont pas de jardin ?**

   Non, c'est pour tout le monde ! Même si vous avez un jardin, c'est parfois plus chouette de jardiner auprès d'un groupe ou en communauté. C'est un espace d'échange, où l'on apprend de nouvelles choses au contact des autres.

4. **Est-ce que vous utilisez des pesticides ?**

   Non, c'est interdit ! Nous essayons de préserver la biodiversité ! On plante des légumes variés et nous faisons des mariages entre fleurs et culture, pour la bonne santé des unes et des autres, mais aussi pour le plaisir des yeux !

5. **Est-ce qu'il reste de la place pour s'inscrire ? Si oui, où ?**

Il faut réserver une parcelle auprès de Nicolas Servais, 010/65.44.90 , nicolas.servais@chastre.be

Coin des groupes politiques

La CCATM sous la présidence de Muriel Masson

Autour de la politique communale, il existe un certain nombre de Commissions, constituées de citoyens et de personnes engagées en politique. La CCATM est l'une d'elles, mais à la différence d'autres, c'est une commission officielle, dont la composition doit être confirmée par un arrêté ministériel. Elle est présidée par la Chastroise Muriel Masson (Chastre20+).

La **Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)** remet des avis au Collège Communal sur des projets relevant de ses matières. Certains dossiers doivent obligatoirement lui être soumis (imposés par la recommandation du Code de Développement Territorial), par exemple les projets de schémas, plans ou guides d'aménagement et d'urbanisme ou encore toutes les demandes de permis qui dérogent à certaines règlementations. Le Collège ou le Conseil peuvent également demander l'avis de la CCATM sur d'autres dossiers (division de maisons, projets à impact citoyen important...).

Pour cette législature, la CCATM aura à se prononcer sur des dossiers importants tels que l'aménagement du quartier de la gare, la modification du schéma de développement communal (schéma de structure) ou encore la création d'un guide communal d'urbanisme.

Également, dans l'autre sens, la CCATM peut émettre des avis d'initiative au Collège ou Conseil communal, c'est-à-dire sans y avoir été sollicitée. Elle a récemment demandé au Collège d'imposer aux demandeurs de permis d'urbanisme de déposer un permis numérique pour faciliter l'examen du dit permis.

Le Collège tient la CCATM au courant de l'évolution des dossiers et des permis (avec recours, octroyés ou refusés) suite aux avis qu'elle lui a rendus. Concernant les permis refusés, le refus doit être motivé si le Collège Communal s'écarte de l'avis de la CCATM. Notons que ce partage d'information n'a pas toujours eu lieu sous la législature précédente.

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE

Muriel Masson, notre colistière, était déjà membre de cette Commission lors de la dernière législature en tant que Conseillère Communale. Elle en est devenue la Présidente au terme des dernières élections. Son intérêt pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme, couplé à son expertise professionnelle en tant que syndic d'immeubles, ont fait d'elle la personne tout indiquée pour diriger cette commission.

FONCTIONNEMENT DE LA CCATM

Chez Chastre20+, la participation citoyenne est au cœur de la politique que nous menons et la CCATM en est d'ailleurs un bel exemple, puisque tous ses membres, hors fonction communale, soit 6 effectifs et 6 suppléants, sont sélectionnés après un appel à candidature aux côtés de 2 conseillers communaux effectifs et 2 suppléants qui complètent la Commission. On compte aussi 2 échevins, Stéphane Colin et Thierry Henkart, et la Conseillère en aménagement du territoire de la commune qui participent aux réunions avec voix consultative

La sélection des membres reflète les différentes compétences (architectes, géomètres et ingénieurs...), respecte les tranches d'âge (actifs et pensionnés) et la répartition géographique sur la commune (tous les villages), pour faire de cette commission un groupe représentatif de la population chastroise. La dernière Commission qui a été formée, est une commission forte par les compétences de ses membres.

Toutes les communes n'ont pas de CCATM. Dans ce cas, l'avis (sur les permis d'urbanisme ou autres) est remis par le fonctionnaire délégué. Avoir une CCATM dans notre commune assure aux Chastrois de recevoir un avis remis par des citoyens d'ici. Cela permet d'avoir la maitrise des décisions sur notre territoire plutôt que de devoir se référer à l'avis de personnes extérieures à nos villages.

Toute l'équipe vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une bonne année 2021 que nous espérons meilleure.

Nathalie Coppoy
Présidente Chastre20+

Après le Covid, quelle biodiversité pour Chastre?

Photo P. Cornet-Poussart

Le Covid 19 - et son cortège de contraintes, d'anxiétés et parfois de drames – reste la préoccupation du jour. Elle le restera sans doute encore longtemps. Durant cette pandémie, la dégradation générale de la biodiversité passe au second plan. Et pourtant...

La Commission européenne vient de publier son rapport sur l'état de conservation de la nature dans l'UE. Le constat est décevant. Bien sûr quelques espèces reprennent vigueur comme la grande aigrette que l'on peut voir régulièrement circuler le long de la Houssière, entre Villeroux et Saint Géry. Mais cela ne doit pas occulter le « déclin des espèces d'oiseaux étroitement associé à l'agriculture. Le déclin des habitats et espèces protégées se poursuit principalement en raison de l'agriculture intensive, de l'urbanisation, d'activités sylvicoles non durables et de la modification des habitats d'eau douce ».

Ce n'est pas « ailleurs » que cette dégradation a lieu: c'est ici! Il suffit de randonner sur le plateau de Chastre pour constater qu'il est pour l'essentiel un « désert vert », dépourvu le plus souvent de haies et de bosquets. Les zones de biodiversité à Chastre semblent bien être réduites aux vallées où coulent nos rivières et aux fonds de jardin.

Certes la Commission européenne a développé une stratégie à l'horizon 2030 pour enrayer ce déclin, en étendant l'agriculture biologique et en augmentant les éléments de paysages riches en biodiversité sur les terres agricoles » grâce au réseau Natura 2000. Au niveau de la Région Wallonne, l'objectif est aussi d'enrayer le déclin à l'horizon 2030 et d'aboutir à l'horizon 2050 à une biodiversité restaurée. Le gouvernement wallon, dans le cadre de sa stratégie « biodiversité 360° - 2050 » s'engage à planter 4000 km de haies ou à créer 1000 ha de réserves naturelles par an. C'est le projet « Yes we plant »

Mais ces grandes stratégies n'aboutiront pas sans le relais d'actions locales de terrain. Une étape importante est de documenter le constat. Sur notre territoire chastrois, des étudiants en fin de master bio-ingénieur vont faire une analyse des réseaux écologiques: les corridors qui permettent une bonne mobilité de la diversité. Ils sont encadrés par l'éco-conseiller communal.

Nous avons aussi, chacun·e, à Chastre, un rôle actif et concret à jouer pour devenir les acteurs d'une biodiversité restaurée. Nous, les citoyens et en particulier ceux qui possèdent un jardin, les autorités communales et les agriculteurs qui s'engagent dans cette transition: plantons des haies diversifiées, accueillons la petite faune, cultivons nos jardins maraîchers et protégeons la nature que nous avons à portée de main.

Pour Ecolo Chastre,
Thierry Lefèvre

Coin des groupes politiques

Chères amies, chers amis,

Ce n'était vraiment pas facile d'écrire ces quelques lignes pour l'édition du « Bien vivre à Chastre » de cette fin d'année. Que retenir de 2020? Être positif, négatif, réaliste? Cette année a été difficile, exigeante, stressante et témoin de nombreux drames humains, mais elle a également su être divertissante, surprenante et porteuse d'espoir.

Voici quelques semaines à peine, beaucoup d'entre nous pensaient avoir pris le dessus sur ce maudit « coronavirus » qui avait nettement diminué d'intensité depuis la première vague meurtrière de mars dernier. En effet, un long confinement très bien respecté par la plupart de nos habitants avait fait place depuis le mois de mai à un retour progressif à une vie un peu plus normale. La situation sanitaire de cette fin d'année nous rappelle la ténacité de ce virus et nous ramène à la réalité, en effet ce retour à un nouveau confinement quelque peu différent est dur mais inévitable au vu de la situation.

Retenons cependant quelques souvenirs positifs de cette année 2020. La météo de ce printemps nous aura permis de vivre un peu mieux le premier confinement au travers de ces belles promenades au cœur de nos villages. La brocante de Gentinnes, quant à elle, nous aura fait retrouver, l'espace d'un dimanche, l'ambiance des activités villageoises. Le marché a fait son apparition au mois de juin dernier pour le plus grand bonheur des Chastrois. Le sport chastrois a également vécu de grands moments avec notamment l'accession de deux de nos équipes féminines de football aux plus hautes divisions du championnat de Belgique.

À vous de choisir le verre à moitié vide ou celui à moitié plein! Quoi qu'il en soit, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte de vous souhaiter une belle année 2021, bien meilleure que celle qui se termine! Un seul mot d'ordre pour bien l'entamer: **prenez soin de vous, de vos proches et des autres!**

BONNE ANNÉE 2021!

Michel, Jaqueline, Claude, Anne, Philippe, Sophie, Jean-Philippe, Sandrine, Olivier, Nicolas, Hicham, Brigitte, Arnaud, Charles, Dominique, Laurence et toute l'équipe de Chastre@venir.

Solidarité

CRISE SANITAIRE, LE TÉLÉVIE LA PROMESSE D'HÉLÈNE S'ADAPTE !

Malgré la 19e saison du Télévie fortement perturbée par le Covid, le comité La Promesse d'Hélène a remis en septembre un chèque de 25.000€ pour la recherche contre le cancer.

Suite à l'épidémie du coronavirus, le comité a pris la décision d'annuler 5 de ses activités prévues. En effet, le Télévie « La Promesse d'Hélène », c'est un combat de 19 ans pour faire gagner la vie. Il était dès lors inconcevable qu'un de leurs événements puissent nuire d'une quelconque façon à la santé des participants et des bénévoles.

Ils ont donc dû s'adapter pour continuer à récolter des fonds pour la recherche, car le cancer n'attend pas, même en temps de coronavirus.

Les ventes de confitures, de masques, de miel... se sont donc succédées via les réseaux. Suite au succès et à l'annulation prévue du marché de noël de Chastre, le comité a prévu de proposer des colis pour les fêtes de fin d'année. 3 colis vous sont proposés:

COLIS 1 au prix de 50€

- 1 bouteille de champagne
- 1 confiture de figues maison
- 1 gelée de coings maison
- 1 paquet de spéculoos maison
- 1 paquet de galettes maison
- 1 paquet de truffes maison

COLIS 2 au prix de 35€

- 1 pot de miel artisanal
- 1 confiture de figues maison
- 1 gelée de coings maison
- 1 confiture surprise maison
- 1 paquet de spéculoos maison
- 1 paquet de galettes maison
- 1 paquet de truffes maison

COLIS 3 au prix de 20€

- 1 pot de miel artisanal
- 1 confiture surprise maison
- 1 paquet de galettes maison
- 1 paquet de truffes maison

POUR COMMANDER

- Contacter Lnvanp@hotmail.com

Commandes pour le 23/12 à faire avant le 13 décembre

Commandes pour le 30/12 à faire avant le 20 décembre

JOURS ET LIEUX D'ENLÈVEMENT:

- Mercredi 23 décembre de 13h à 19h à Sauvenière
- Mercredi 30 décembre de 13h à 19h à Blanmont

LA TCHATCHE - VOTRE ESPACE CULTUREL À CHASTRE

Venez vous enjailler à La Tchatche ! Poussez les portes de ce café-théâtre tenu par une bande de copains bénévoles et passionnés d'art vivant. Musique, théâtre, lecture, conférence... Le programme se construit au fil des coups de cœur. La Tchatche vous invite à découvrir les talents du coin ou de plus loin et à partager un moment convivial au bar après le spectacle.

EN 2021 À LA TCHACHE...

DENISE JARDINIÈRE VOUS INVITE CHEZ ELLE

Laissez-vous convier par une étrange gouvernante qui vous emmènera dans un conte énigmatique aux nombreuses péripéties.

Prix du meilleur spectacle au festival off d'Avignon 2019.

GWENN NICOLAY

Composer, écrire, interpréter et mettre en images 12 chansons en 12 mois. Voilà le challenge que s'est lancé Gwenn Nicolay. Armé de sa guitare, d'un micro et d'une loop, il vous présentera le résultat.

BILLET D'HUMEUR

3 chanteurs et 1 DJ électro forment un quatuor «ovni» à l'énergie explosive. Entre pop vocale-électro et chanson... le tout teinté de rythmiques hip-hop et tribales.

RACONTE-MOI DES SALADES

Un festival familial avec des spectacles pour enfants, un marché du terroir et des ateliers d'upcycling.

JE TE PARLE TOUT BAS

Spectacle de voix, de gestes et de silences

Il y a des choses qu'elles ne disent pas. Il y a des choses qu'elles aimeraient dire.

Une proposition de La Maison du Conte de Jodoigne.

La Tchatche: 1 rue de la Chapelle à Chastre

Inscrivez-vous à notre newsletter:
www.latchatche.be

Et suivez-nous aussi sur **Facebook** !

Intermarché contact

Ouvert les dimanches et jours fériés
toute la journée

CHAUSSÉE DE NAMUR (N4). 70 - WALHAIN - TÉL. 010 65 98 20

POMPES FUNEBRES
LIBAUX

Funérarium avec parking
Fleurs, articles funéraires
Service jour et nuit
Toutes formalités

☎ 081/61 22 70
0475/42 06 97

Rue Gustave Masset, 33 • GEMBLOUX

funerailles.libaux@skynet.be

24h/24

DELVAUX
JARDINS

20 ANS

- Aménagement et entretien de jardins
- Abattage - Élagage - Broyage
- Pose de clôtures - Bekaert - béton - bois
- Réalisation de terrasses tout type de matériaux
- Réalisation d'allées d'accès
- Tranchée de raccordement
- Mur en billes de chemin de fer - Azobé ...
- Dalle de béton pour chalet - box - etc.
- Devis pour assurances

GSM 0475 710 393
J.MARC.DELVAUX@GMAIL.COM

RUE DES ÉCOLES, 8
1450 CHASTRE

DVV assurances

ALPHA CONSEILS
Toutes assurances,
crédit habitation
Chaussée de Namur 97
5030 **GEMBLOUX**
081 62 50 40

Chaussée de Louvain 533
5004 **NAMUR**
081 73 24 16
alpha@lap.be

FSMA - 106655 cA - RPM Namur 0821.952.462

Conditions exceptionnelles pour cet automne !

Souscrivez maintenant une nouvelle assurance habitation et/ou une nouvelle assurance auto et recevez **3 MOIS GRATUITS***.
Offre temporaire du 14/09/2020 au 13/12/2020 inclus.

6 mois GRATUITS

Conditions spéciales pour les moins de 36 ans
Si vous avez moins de 36 ans, vous recevez **6 MOIS GRATUITS**** sur votre nouvelle assurance habitation.

*/** voir conditions en agence
DVV est une marque et nom commercial de Belins SA, B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11 – BE70 0689 0667 8225
RPM Bruxelles - TVA BE 0405.764.064 – compagnie d'assurances de droit Belge agréée sous le code 0037 - FR - 09/2020

Pharmacie SEVRIN
Rue de l'Etat 22 - 1450 St. Géry
pharmacie.sevrin@skynet.be
071 87 91 31

Horaire :
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 19h00
Samedi de 9h00 à 12h00

O Colebi

Chambre d'hôtes - Tables d'hôtes de 4 à 12 personnes *
Chef à domicile - Traiteur

Anne-Marie et Jean-Pierre Decelle

Alors n'hésitez pas et tentez l'expérience !

* Uniquement sur réservation

Rue Vieille 9 - 1450 Cortil-Noirmont
081/61 18 96 - 0478/66 62 36 - am.spoto@skynet.be

DEFINITIVEMENT CHOCOLAT

CHOCOLATERIE ARTISANALE

Chocolats, Pralines, Massepain, Pâtes de fruits,
Nougats, Produits dans nos ateliers

rue des Ecoles 8 - SAINT-GÉRY (Chastre) - Tél. 0477 351 002
www.definitivement-chocolat.be - info@definitivement-chocolat.be
ME > JE : 13h30-19h • VE > SA : 10-12h30 & 13h30-19h • DI : 10-13h

Fabrication quotidienne
Produit frais
Pour tous les budgets

L'OASIS DES LOISIRS

REMORQUES saris

1976

Déjà à partir de
665,50 € TTC

Ch. de Gembloux 69
5140 TONGRINNE
(SOMBREFFE)
(071) 88 99 15

oasisloisirstongrinne@skynet.be

LE CABANON DU PÊCHEUR

Traiteur poissonnier

98, chaussée de Nivelles - 5140 Sombreffe
071/12.26.66

La Vue est belle

Opticien Optométriste

CHAUSSÉE DE NAMUR 122B, GEMBLOUX
PRÈS DU PAIN D'ANTAN

PARKING GRATUIT
WWW.LAVUEESTBELLE.BE 081/37.17.92

Réalisation: sprl REGIFO Edition – Fosses-la-Ville – 071/74.01.37 – FAX: 071/71.15.76 – info@regifo.be - Éditeur responsable: Thierry CHAMPAGNE